Le rapport d'IRC est basé sur des témoignages de femmes ayant subi des violences au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. Le rapport précise d'emblée que le phénomène des violences physiques, sexuelles ou psychologiques n'est pas l'apanage des pays qui sortent d'une situation de guerre civile.

Selon Véronique Ossowou Koné, responsable du plaidoyer de l'ONG IRC en Côte d'Ivoire, « ce type de violence qui est pernicieux n'est pas spécifique aux pays sous-développés, ni aux pays sortant de crise ou encore aux pauvres ».

Quelle est l'ampleur du phénomène en Côte d'Ivoire ? « Ces deux dernières années, nous avons assisté 2 087 femmes, dont 55 % sont venues à nous pour des questions de violences faites par leur partenaire sexuel ou leur mari », répond Véronique Ossowou Koné.

Certaines femmes victimes de violences domestiques ont aujourd'hui le courage de chercher de l'aide, souvent auprès des ONG. Mais le problème passe encore trop sous silence, selon Véronique Ossowou Koné : « C'est parce que c'est confidentiel qu'on ne s'y attarde pas.

On pense que les violences domestiques relèvent de l'ordre privé, alors que la question a un impact sur l'ordre public. Si vous êtes une femme et que vous êtes régulièrement battue, comment pouvez-vous être une actrice du développement ? »

Dans ses recommandations, l'IRC demande aux pouvoirs publics de reconnaître la violence domestique comme une question humanitaire.

Source: allAfrica